

## Compte rendu

---

### Ouvrage recensé :

Otfried Höffe, *Principes du droit*, (traduction par Jean-Christophe Merle), Paris, Les Éditions du Cerf, 1993.

par Daniel M. Weinstock

*Philosophiques*, vol. 23, n° 1, 1996, p. 196-198.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/027387ar>

DOI: 10.7202/027387ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

Otfried Höffe, *Principes du droit*, (traduction par Jean-Christophe Merle), Paris, Les Éditions du Cerf, 1993.

Ce livre se donne comme but de démontrer l'actualité de la pensée d'Emmanuel Kant pour l'élaboration d'une philosophie du droit à même de répondre aux importants défis moraux et politiques de la modernité. Les principales alternatives théoriques auxquelles Höffe croit devoir répondre au nom d'une théorie kantienne sont, d'une part, les différentes formes de l'irrationalisme post-moderne qui rejettent toute prétention rationaliste, et qui, du moins dans certaines de ses manifestations, préfèrent s'en remettre à une forme de *phronesis* néo-aristotélicienne qui serait, croit-on, particulièrement appropriée au contexte de pluralité et de diversification sociale caractéristique des sociétés occidentales contemporaines, et, d'autre part, les théories sociales « empiro-pragmatiques », notamment l'utilitarisme, qui estiment pouvoir tirer les outils nécessaires à l'élaboration d'une théorie du droit de la conception de la rationalité instrumentale à la base des sciences sociales et économiques.

Le livre est divisé en trois parties comptant chacune quatre chapitres. La première partie est dédiée à la fondation des principes du droit dans la pensée de Kant. Elle insiste sur la racine principielle commune qui unit au plus haut niveau d'abstraction l'éthique et la philosophie du droit de Kant, et met l'accent sur la place centrale qu'occupe dans la pensée kantienne la notion de droit individuel, primordiale selon Höffe pour toute théorie juridique valable, et dont les théories strictement empiriques ne parviennent pas à rendre compte de manière adéquate.

L'intérêt principal de cette partie du livre réside à mon avis dans la tentative à laquelle se livre Höffe de désamorcer les sempiternelles critiques adressées à la théorie morale kantienne, selon lesquelles elle serait excessivement abstraite et désincarnée. Höffe fait valoir que l'éthique kantienne n'est pas métaphysique dans un sens qui serait ontologiquement ou épistémologiquement onéreux ; elle ne l'est qu'au sens où « son objet, la morale juridique, transcende tout motif empirique » (p. 71). Et il fait également remarquer, à

juste titre, que ce n'est que dans sa forme la plus générale que l'impératif catégorique kantien prend cette forme abstraite que lui ont reprochée de multiples commentateurs depuis Herder et Hegel ; Kant ne dérive des principes moraux et juridiques qu'après leur avoir fait suivre la médiation de données anthropologiques sur l'être humain et sur sa condition.

Höffe participe donc par ces arguments à ce courant des études kantienne qui cherche à faire valoir la compatibilité des principales doctrines du sage de Königsberg avec les théories philosophiques contemporaines portant sur la métaphysique des valeurs ainsi que sur l'anthropologie philosophique. On regrettera simplement que Höffe ne semble pas vouloir complètement abandonner l'interprétation ontologique de la notion kantienne du « monde intelligible », et surtout, que ses lectures de Kant planent souvent à une certaine distance du texte, en ce sens qu'il ne se livre jamais réellement à une reconstruction serrée des arguments de Kant qui chercherait à montrer le bien-fondé d'une lecture « anthropologique » de la morale kantienne et à révéler la validité des arguments que cette lecture permet de faire ressortir des textes kantien. Le lecteur qui veut s'assurer de la plausibilité d'une lecture anthropologique de Kant sera dans cette optique mieux servi par les exégètes anglo-saxons de Kant, dont, notamment, Henry Allison, Onora O'Neill, Barbara Herman et Thomas Hill.

La deuxième partie quitte le domaine méta-éthique pour discuter de l'impact de la théorie kantienne au niveau des théories éthiques de premier ordre. On y retrouve une critique kantienne de la tentative par John Stuart Mill de rendre compte des droits individuels et de la justice sociale distributive de l'intérieur de la théorie utilitariste. Les arguments de Höffe contre cette tentative de réconciliation sont pour l'essentiel probants. Mais il y a lieu de se demander dans quelle mesure on peut vraiment y voir une démonstration convaincante du fait que l'*utilitarisme* est irrémédiablement incapable de faire une place convenable aux notions de droit. En effet, le siècle qui a suivi la publication de *L'Utilitarisme* de John Stuart Mill a vu une prolifération d'œuvres dévouées à la reformulation du projet utilitariste. Ceux-ci (je pense ici notamment aux travaux de David Brink et de Peter Railton) prennent en ligne de compte un bon nombre des objections que Höffe adresse à Mill, et développent des théories qui sont ainsi autrement plus sophistiquées que celle de ce dernier. L'intérêt de ce chapitre est par ailleurs également diminué par le fait que Höffe ne tient pas compte de la littérature critique récente sur Mill, qui nous a fait découvrir des ressources insoupçonnées dans le corpus millien pour répondre à certaines des objections énoncées ici.

Cette section du livre contient également des chapitres sur la doctrine kantienne de l'interdiction de la fausse promesse, où Höffe signale la distinction, tout à fait essentielle pour la compréhension de Kant, entre le conflit de devoirs et le conflit entre devoir et inclination, ainsi que sur la doctrine pénale de Kant, qui met l'accent sur la réparation, et que Höffe défend de manière convaincante contre les théories de la peine juridique mettant l'accent sur la dissuasion ou la réforme, et un chapitre sur le droit international, qui expose clairement l'essai de Kant sur la paix perpétuelle sans apporter grand-chose à son interprétation.

La dernière partie du livre traite des écrits de néo-kantien contemporains œuvrant dans le domaine de l'éthique et de la philosophie politique : John Rawls, Karl-Otto Apel et Jürgen Habermas. (On y retrouve également un essai quelque peu incongru sur la théorie évolutionniste de Robert Axelrod). Il s'agit à bien des égards de la partie la plus intéressante du livre. Höffe reproche à Rawls l'utilisation que fait ce dernier de la théorie instrumentale de la rationalité, et dont il pare ses participants hypothétiques à la « position

originelle ». Höffe a raison de noter que ce n'est que par l'ajout de prémisses morales quelque peu gratuites que Rawls réussit à retrouver au terme de son argumentation les droits individuels qu'il cherchait à fonder par la raison, et à éviter la position de l'utilité moyenne maximale, que John Harsanyi avait du reste dérivée d'une expérience de la pensée similaire à celle de Rawls. (Rawls lui-même a rapidement compris que la rationalité « économique » et la théorie de la décision classique servaient bien mal son projet, et les a explicitement abandonnées peu de temps après la publication de la *Théorie de la justice*.) Höffe a également des choses intéressantes à dire sur le rapport entre les deux célèbres principes de la justice sociale de Rawls : il suggère que le « principe de la différence » assurant une certaine redistribution matérielle envers les plus démunis aurait intérêt à être dérivé non directement de la position originelle, mais plutôt comme assurant la pleine application des droits juridiques et politiques garantis par le premier principe. Il s'agit là d'une suggestion intéressante qui mériterait d'être développée.

Les articles sur Apel et Habermas sont également dignes de mention. Höffe montre que le pas « au-delà » de Kant que Apel estime avoir fait en rejetant le paradigme de la conscience individuelle pour la perspective intersubjective de la communication n'a de réel impact sur la théorie éthique que si la « communication » dont on part est « moralisée » par l'introduction de normes et de contraintes morales qui présupposent justement l'éthique kantienne qu'on espérait dépasser. Et contre Habermas, il insiste sur le fait que sa « critique de la raison fonctionnaliste » qui espère redonner à certaines sphères de l'activité humaine leur intégrité non-fonctionnaliste et non-instrumentale présuppose une vision romantique, mais fort peu plausible d'un passé dans lequel l'intégrité de ces sphères aurait été respectée.

Dans l'ensemble, il s'agit donc d'un livre assez inégal. On y trouve des textes très intéressants, mais également des contributions d'intérêt minime pour quiconque a suivi les débats philosophiques récents. On regrettera également tout au long du livre une certaine inattention aux textes étudiés : Höffe commente souvent à une trop grande distance des textes. De manière générale, la prose aurait gagné à être quelque peu retravaillée, car elle pêche parfois par excès d'obscurité. Il m'est impossible de déterminer s'il s'agit là de la faute du traducteur ou de l'auteur lui-même.

Daniel M. Weinstock  
 Département de philosophie  
 Université de Montréal

---